

# Les 4 Vents



## Rapport d'activités 2017

Rue de Choraus 17  
1400 Nivelles



## **Introduction**

Que de bouleversements durant cette année 2017.

Nous avons évoqué nos partenariats immobiliers dans le rapport d'activités de 2016. Nous pouvons aujourd'hui signaler que pour deux bâtiments pris en location, un à l'ASBL « Prévention Jeunesse » et l'autre à un particulier, un agrément en qualité de maison d'accueil a été délivré le 26 septembre 2017 par la Région Wallonne.

Notre situation financière, plus que complexe en 2016, a été assainie par la vente en mars 2017 de l'immeuble situé au 15 de la rue Sainte Anne. Cette vente a hélas mis un terme à notre projet « avec-toi(t) » qui consistait en une mise à disposition de box à loyer modéré afin que les personnes à la rue puissent conserver leurs meubles et bibelots....

L'impact de cette vente sur notre activité d'hébergement est heureusement réduit car le nouvel acquéreur nous a laissé la jouissance du bien pour deux ans.

La saga du Plan d'Ancrage Communal 2011-2012 est toujours en cours. Loin de nous décourager, nous avons opté, dans l'attente d'une décision finale espérée en 2018, pour la publication tous les mois des divers épisodes de cette histoire digne de Kafka. Sous le titre de « saviez-vous que », nous tentons d'amener les lecteurs de notre page Facebook à comprendre les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Toutes les tracasseries administratives que nous avons pu rencontrer au cours de cette année ne peuvent occulter le fondement de notre action qui est la lutte contre la pauvreté. A ce sujet, nous ferons le point sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement que nous réalisons au départ de la maison d'accueil ainsi que sur le développement de notre projet « soli-dons ».

Le Rapport d'Activités Simplifié Harmonisé (RASH) va nous permettre d'analyser l'impact de notre travail sur le public cible. Les statistiques qui en font partie devraient nous éclairer sur son évolution.

Cette année 2017 a également été marquée par la mise en œuvre d'un projet visant l'accueil d'animaux domestiques. Nous vous relaterons les aspects positifs mais également les raisons essentielles qui nous ont convaincus de mettre fin à cette initiative.

Notre Projet d'Accompagnement Collectif fut particulièrement mis à l'épreuve fin d'année. Malgré une révision en 2016 dans laquelle nous apportons des précisions à nos nouvelles méthodes d'intervention, nous devons bien constater que fin 2017, la dérégulation et un état de confusion prenaient consistance dans nos esprits. Notre volonté de mélanger au sein de la maison d'accueil des personnes en parcours classique, d'autres en « cloche » voir même pour certaines en « galaxie », n'était pas étrangère à cette situation. L'élargissement de notre capacité d'accueil et l'arrivée, dans ce cadre, de nouveaux outils de travail où le communautaire est présent mais beaucoup moins

structuré compte tenu de l'absence du personnel ont également contribué à ce moment de questionnement.

Le règlement d'ordre intérieur et ses règles, les repères du savoir-vivre ensemble, une série de pratiques institutionnelles ont été bouleversés et ne pouvaient plus être lus de la même manière.

Il était donc temps de s'arrêter et de retravailler notre projet, l'adapter mais aussi repositionner nos salariés dans un système où chacun propose à la personne, dans un cadre communautaire, un accompagnement spécialisé tout en garantissant des règles et repères communs.

De nouveaux outils, tant au niveau du management (référentiel de compétences, profils de poste, plan de formation, etc.) qu'au niveau de la gestion des parcours de vie (logiciel SARA) seront utilisés en 2018 afin d'optimiser nos missions et d'élargir l'éventail d'aide que nous souhaitons proposer aux personnes en situation d'exclusion.

Les acteurs politiques en matière de lutte contre le « sans-abrisme » se sont également agités en 2017 autour de la création d'un abri de nuit en Brabant Wallon. Nous avons été « instrumentalisés » dans ce dossier alors que nous avons clairement opté et annoncé aux mandataires politiques que nous étions dans une position d'attente.



## **A. Le R.A.S.H.**

Les remarques formulées en 2016 restent toujours d'actualité au niveau de l'usage de cet outil. Même si l'administration a laissé un peu plus de place au qualitatif, la question du sens de la récolte des données sous cette forme et de leur usage demeure.

Ne serait-il pas plus opportun de s'intéresser à un item et de l'approfondir afin d'aider le législateur à comprendre une réalité de notre public ?

La nouvelle mouture du RASH nous est parvenue par mail.

Il est à noter qu'à l'occasion de la naissance du nouveau site internet de notre administration de tutelle ([actionsociale.wallonie.be](http://actionsociale.wallonie.be)), nous avons découvert que le RASH et son mode d'emploi avaient été mis en ligne. Nous ne pouvons que nous en réjouir car cette méthode de travail diminue considérablement les délais d'attente et nous permet d'avoir directement accès à la source des informations.

L'usage tant du formulaire mail que celui présent sur le site est rendu compliqué car leur version n'est disponible qu'en « lecture seule ». En termes clairs, il n'est pas possible d'apporter un changement à ce document.

D'initiative, nous avons modifié le tableau source afin de nous permettre de communiquer des données ayant du sens et un contenu mettant en évidence la qualité de notre accompagnement.

**Maisons d'accueil**  
**Rapport d'activités 2017**

**1. Identification de l'opérateur**

NNE	415827023		
Dénomination du pouvoir organisateur	Les quatre vents		
Secteur (public ou privé)	Privé		
Adresse du siège social	rue des Choraus	17	
	1400	Nivelles	
Adresse du siège d'activités	rue des Choraus	17	
	1400	Nivelles	
Mail	lesquatrevents@hotmail.com		
Téléphone	3267217004		
Fax	+3267217200		
Personne de contact	Didier GRUSELIN		
Fédération	AMA		

**2. Activités réalisées en 2017**

**Personnel**

Nombre d'ETP affectés aux missions liées à l'agrément	Hommes	7,5
	Femmes	8
	Total	15,5
Moyens en personnel (Montant des frais globaux de personnel affecté à l'ensemble des missions liées à l'agrément/secteur concerné, en ce compris pour le personnel hors cadre)	705.184,65 euros	

**Activités**

			<b>Homme et femme</b>
Nombre de demandes non rencontrées	manque de place		405
	inadéquation avec le projet pédagogique du centre		76
	séjour antérieur		3
	autres		213
	Total		697
		<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
Nombre de nuitées	adultes	4828	2833
	enfants	2690	1922
	Total	7518	4755
Nombre de nuitées agréées (y compris les nuitées sous dérogations)		7511	4748
Nombre de nuitées pendant les périodes de dérogations		51	
Taux d'occupation journalière (sur les nuitées agréées)		80,06	
		<b>Homme</b>	<b>Femme</b>

Durée moyenne des séjours terminés dans l'année en cours	adultes	52	57
	enfants	95	81
<b>Accueil des personnes victimes de violence (*)</b>		<b>Subv</b>	<b>oui-non</b>
Nombre de personnes	adultes	1	non
	enfants		non
Nombre de nuitées (adultes)		1	
<b>Accompagnement post-hébergement (*)</b>		<b>Subv</b>	<b>oui-non</b>
Nombre de ménages			non
<b>Accueil en urgence (*)</b>		<b>Subv</b>	<b>oui-non</b>
Nombre de personnes		36	non
<b>Accueil des enfants (*)</b>		<b>Subv</b>	<b>oui-non</b>
Nombre d'enfants		0	
<b>3. Bénéficiaires</b>			
		<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
Nombre de personnes hébergées	adultes	104	50
	enfants	35	25
	Total	214	
Répartition des personnes hébergées selon l'âge (*)	Moins de 1 an	2	0
	De 1 an à 3 ans	7	7
	De 4 à 6 ans	12	7
	De 7 à 9 ans	5	3
	De 10 ans à 12 ans	4	2
	De 12 à moins de 18 ans	5	6
	De 18 à 24 ans	12	5
	De 25 à 29 ans	10	10
	De 30 à 39 ans	34	12
	De 40 à 49 ans	28	13
	De 50 à 59 ans	14	10
	De 60 à plus	6	0
	inconnu	0	0
Total		214	
Composition des familles	Hommes isolés	85	
	Femmes isolées	30	
	Couples	2	
	Couples avec enfants	18	
	Familles monoparentales - père et enfant(s)	5	
	Familles monoparentales - mère et enfant(s)	14	
	Autres	0	
Total		154	
		<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
Répartition des adultes hébergés selon la nationalité	Belge	83	41
	Europe UE	11	5
	Europe Hors UE	5	4
	Autre	27	9
	Inconnue	3	
	Total	185	

		Homme	Femme
Répartition des adultes (dont l'hébergement a débuté durant l'année de référence) selon leur provenance	Logement autonome	20	25
	institution	35	4
	Famille	9	4
	Aucun endroit fixe	27	9
	Inconnu	0	0
	Total	133	
		Homme	Femme
Répartition des adultes selon leur destination après le séjour	Logement autonome	21	9
	institution	33	9
	Famille	7	8
	Aucun endroit fixe	19	10
	Inconnu	7	2
	Total	125	
<b>4. Données particulières</b>			
Organisation de projets/ateliers	Ateliers en interne dispensés en fonction des groupes. Thèmes abordés: Hygiène, sécurité, ligne du temps, budget, etc.		
Liste des formations/informations données par des tiers.	Réseau d'aide aux toxicomanes (formation un jour par semaine), Secret Professionnel et Tribunal de la Famille par Droit Quotidien, Santé mentale et assuétude, santé mentale et accompagnement logement par le Projet 107, Interventions des assistants sociaux du BW : Forem, radicalisation, AVIQS, service d'accompagnement, AIS, Logements sociaux. Le secret professionnel par l'AMA. Associ'Actif : Le numérique pour répondre aux enjeux quotidiens de votre ASBL par l'ASBL Besace.		
Supervisions	Nombre		0
	Fréquence		
Réunions d'équipe	Nombre		40
	Fréquence		1/semaine
Liste des conventions effectives lors de l'année de référence	aucune nouvelle convention		
<b>5. Auto-évaluation - bonnes pratiques</b>			
Descriptif du travail social réalisé	Accompagnement - mise en place d'un projet avec les personnes, accueil, gestion des appels entrants, collaboration avec un réseau d'intervenants extérieurs, gestion budgétaire, données statistiques, programme informatique, remise en ordre administrative pour permettre à la personne de ré-ouvrir, maintenir ses droits, accompagnement post-hébergement.		
Evaluation et descriptif des activités réalisées dans le cadre des missions du service.	Il est de plus en plus évident que les travailleurs sociaux des maisons d'accueil doivent devenir polyvalent et s'adapter par rapport à une population en état de précarité, psychologiquement, psychiquement et physiquement défaillante.		
Difficultés rencontrées	Liste d'attente des services extérieurs dans le cadre du handicap et des services de santé mentale. Il serait nécessaire de créer des structures d'hébergement adaptées alors que la tendance va à contresens. La collaboration avec certains CPAS n'est pas évidente ce qui crée un frein dans la réalisation du projet de la personne. Nous rencontrons les mêmes difficultés au niveau des services de protection pour les jeunes. Nous sommes régulièrement confrontés à leurs limites auxquelles nous ne savons pas pallier. La création de nouvelles collaborations avec les médecins n'est pas évidente. Les guidances budgétaires mises en place		

	posent de plus en plus régulièrement la question de notre mandat dans la gestion des avoirs des personnes.	
Perspectives ou points d'attention pour le futur	Nous avons acquis le logiciel "SARA" et comptons bien l'exploiter au maximum de son potentiel tant au niveau social qu'éducatif. L'ASBL s'est inscrite dans la rédaction d'un plan de formation et a commencé par procéder à des évaluations qui nous permettront de construire les profils de poste des divers acteurs de la maison. Une nouvelle dynamique d'équipe est en train de s'instaurer.	
(*) les services ne disposant pas de l'information ne sont pas obligés de compléter cet item		

Bien que la question du genre soit rendue obligatoire par Le Décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995, il est très surprenant de la part de notre administration de nous demander d'extraire ces données des demandes non satisfaites.

L'article 4 de ce décret prévoit que :

*« Chaque Ministre veille, dans les domaines relevant de ses compétences, à ce que les statistiques que les Services du Gouvernement et les organismes d'intérêt public produisent, collectent et commandent dans leur domaine d'action soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis. ».*

Les demandes non rencontrées, appelées au niveau du secteur D.N.S., doivent être répertoriées par les maisons d'accueil, la réglementation est très claire sur le sujet.

Comme vous pouvez le constater dans sa traduction au niveau des données à récolter, nous retrouvons 4 justifications aux refus d'une demande d'accueil.

A notre niveau, continuant à garantir un accueil pour tous, la question du sexe de(s) enfants , en situation de refus d'hébergement, est plus qu'inadaptée. Nous nous verrions mal demander à un père et/ou une mère à qui nous viendrions de signifier que nous n'avions plus de place, le sexe des enfants qui l'accompagnent.

Notre travail est de fournir des informations sur d'autres possibilités d'hébergement et doit se limiter à ce cadre. Les 405 demandes non satisfaites par manque de place risquent donc de rester, afin de conserver toute l'humanité de notre travail, sans distinction par rapport au genre. A ces chiffres viennent s'ajouter les 289 (76 inadéquation au PAC et 213 inconnus) soit quasiment 1 personne sur deux. Les items tels que rédigés et exploités ne peuvent nous permettre d'aller plus loin dans l'analyse.



## **B. Les demandes non satisfaites**

Au total en 2017, nous recensons 697 demandes non satisfaites. Ces données ne veulent cependant pas dire grand-chose et doivent être relativisées.

En effet, dans notre volonté d'identification de toutes les demandes, 213 parmi celles-ci sont extraites de plusieurs catégories dont « autres », « inconnu », « trop imprécises pour être classées en fonction de la réglementation ».

Il s'agit, pour la plupart, de messages laissés sur le répondeur, de personnes qui ne se présentent pas à un rdv, à une admission, de courriers ou courriels sans suite, etc.

Si nous comparons ce qui est comparable, le manque de place reste un item prédominant.

En 2016, 392 demandes étaient refusées pour 405 demandes en 2017. Ceci nous ramène, bien évidemment, à notre taux d'occupation qui atteint une nouvelle fois les 80%. L'accueil des familles et notre volonté d'assurer un bien être aux personnes isolées en refusant d'installer trois personnes non apparentées dans la même chambre (modèle dortoir des abris de nuit) expliquent en grande partie que des refus peuvent être notifiés par manque de place alors que théoriquement 20% de nos lits sont libres.

D'une année à l'autre, les statistiques sont sensiblement identiques au niveau de l'inadéquation de la personne avec le projet pédagogique de la maison d'accueil, 75 pour 2016 contre 76 pour 2017.

Il s'agit principalement de demandes qui émanent de mineurs d'âge, de couples sans enfant, de personnes en séjour illégal.

Ceci ne signifie nullement que nous n'accueillons jamais ce type de public mais bien qu'il n'est pas repris dans la qualité de « bénéficiaire » au niveau de la réglementation qui s'impose à nous.

A titre d'exemples :

- A la demande d'un juge de la jeunesse « perdue » face à la détresse d'une famille à qui l'Office des Etrangers avait notifié un ordre de quitter le territoire, nous avons répondu par un accueil des 4 enfants mineurs accompagnés par leur père. Le droit de l'enfant a prévalu sur les autres dispositions existantes.
- De même, lorsque la police de Nivelles nous amène une femme seule, d'origine étrangère, en séjour illégal, complètement désorientée, ne parlant pas un mot de français, nous nous verrions mal lui refuser quelques nuits d'hébergement dans l'attente d'une réponse adaptée de la part du CPAS de Nivelles.



Illustration 3D - 3D Weave - TroisQuatorze - Faceo

## **C. Extension de notre capacité d'hébergement**

Le 21 mars 2017, nous introduisons une demande d'extension de notre capacité d'agrément.

Notre demande portait sur l'agrément de 12 places dans le bâtiment situé au 22 rue du Cura et 6 places pour celui du 14b de la Rue Sainte-Anne, ces derniers étant tous les deux situés à Nivelles en location.

Comme vous pouvez vous en douter, une demande d'agrément présuppose le passage préalable des pompiers qui doivent certifier, conformément au Code Wallon, que les structures d'hébergement répondent bien aux critères de prévention incendie.

Le bâtiment du Cura, ancien logement pris en gestion dans le cadre de l'Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon, a directement bénéficié d'une autorisation des sapeurs-pompiers.

A notre grande surprise, suite au premier passage des pompiers, le bien situé au 14b de la Rue Sainte-Anne a demandé de multiples interventions : remise en fonction de la centrale incendie, remplacement et ajout d'extincteurs, modification de l'installation électrique.

Le 24 mars 2017, l'administration accusait réception de notre demande.

Le 27 avril 2017, l'inspection de l'administration procédait à une inspection complète de nos structures d'hébergement.

L'inspection mettait en lumière certaines remarques par rapport aux prescrits de la réglementation en vigueur.

Pour le 14b : absence d'attestation incendie. Les travaux de mise en conformité étaient demandés aux différents corps de métier mais ces derniers n'étaient pas encore intervenus. Identification d'un problème d'humidité dans une chambre et insuffisance de mobiliers. Le problème d'humidité était plus délicat à résoudre car dépendait de l'intervention d'un voisin sur un pignon de mur lui appartenant.

Pour le 22 : limitation de la capacité d'hébergement à 11 lits en lieu et place de 12. L'inspection a estimé qu'un logement était trop petit pour accueillir un adulte et son enfant.

Pour le 17 : ce qui peut d'ailleurs étonner le lecteur de ce rapport car ce lieu bénéficiait déjà d'un agrément, nous avons frôlé l'incident et le risque de sanctions administratives. Pour des raisons diverses et variées, l'hygiène de ce dernier était déplorable au moment de la visite.

Depuis la dernière inspection qui datait de 2015, il manquait toujours deux lavabos (prescrits de l'annexe 4). Une série de travaux étaient imposés afin de rendre plus agréables, voir salubres, plusieurs pièces. Des chambres et des salles d'eau étaient principalement concernées.

Pour le 15, le même constat était réalisé. L'inspection mettant clairement sur la sellette l'équipe éducative. Extrait du rapport : « Certaines pièces sont sales et une visite régulière de l'équipe éducative s'impose afin d'encadrer les hébergés dans la gestion ménagère de leur logement ».

La délivrance d'une attestation incendie pour le 14b qui aurait enfin permis de clôturer notre dossier de demande d'extension a connu diverses péripéties. Plusieurs contacts avec le Bourgmestre sont restés sans suite. Ce n'est qu'après avoir insisté auprès de ce dernier qu'il nous a informés qu'un nouveau formulaire de demande d'intervention des pompiers existait et qu'il fallait le compléter afin d'obtenir le document requis.

Malgré la visite du 10 août 2017 des pompiers qui avalisaient les travaux réalisés et remettaient officieusement un avis positif pour la poursuite de l'activité, le document définitif, dépendant de la gestion du nouveau formulaire de demande, n'a été signé et transmis que le 22 septembre, soit un mois et demi plus tard.

Le « saint graal » enfin obtenu fut envoyé à notre administration le 26 septembre 2017.

Monsieur le Ministre, sur recommandation de son administration, nous a accordés un agrément uniquement à partir de la date d'envoi du dernier document manquant dans le dossier.

Les frais générés avant cette date dans le cadre de la location mais aussi du rafraîchissement et de la mise en conformité des lieux ne peuvent être liés à la gestion de notre projet d'hébergement. Ils sont donc entièrement à notre charge.

N'aurait-il pas été plus judicieux de la part de nos autorités de tutelle d'accorder l'agrément à partir du 1<sup>er</sup> janvier ?

Outre le fait que les coûts ne peuvent être portés en compte dans le cadre de la gestion de la maison d'accueil, la date de cette décision entraîne une surcharge de travail administratif dans l'établissement du prix de journée de 2018.

La participation aux frais 2018 devra être établie sur base d'une moyenne entre celle des deux nouveaux bâtiments (26/09/2017 jusqu'au 31/12/2017) et celle des anciennes structures d'hébergement.



## **D. L'hébergement**

### **1. Nuitées**

Nous réalisons cette année 12273 nuitées. Ce chiffre est très proche de celui réalisé en 2016 (12787).

Une lecture plus fine montre toutefois que la population homme (majeur et mineur) a connu une diminution de 683 nuits (8%) et que celle des femmes a quant à elle connu une augmentation de 169 nuits (4%).

La diminution des nuitées « homme » s'explique principalement par une chute importante au niveau des enfants (3561 en 2016 contre 2690 en 2017). L'augmentation des nuitées « femmes » est principalement due à la présence plus importante d'adultes (2833 en 2017 contre 2573 en 2016).

L'impact de la délivrance d'un agrément portant effet sur deux bâtiments à partir du 26 septembre 2017 ne s'est pas fait sentir dans nos nuitées agréées. Cela pourrait donc signifier que nous avons un taux d'occupation inférieur à 80% et que l'apport des nouvelles structures a permis de le maintenir à ce niveau.

Il est important de rappeler que les nouveaux bâtiments, obligation d'équilibre budgétaire oblige, ont, malgré l'absence d'agrément, été occupés toute l'année.

Il faut donc ajouter à nos statistiques officielles, 1631 nuits réalisées au départ du bâtiment situé au 22 rue du Cura et 917 nuits dans le bâtiment situé au 14b de la rue Sainte-Anne. Les deux structures ont accueilli des hommes, des femmes et des enfants. Bien que la réglementation de la maison d'accueil ne doive pas obligatoirement s'appliquer à ces structures, nous avons opté pour une assimilation de ces présences à celles de notre maison d'accueil.

Le nombre de séjours est de 214 contre 184 en 2016 soit une augmentation de 16%. Cette augmentation se justifie par les séjours hommes qui atteignent 48,6% du total (104). Les congés pénitentiaires et les accueils d'urgence ne sont pas étrangers à ce pourcentage.

Les hommes représentent 74/178 soit 41,6% de la population accueillie, les femmes 47/178 soit 26,4% et les enfants (hors notion du genre) 57/178 soit 32%.

La durée moyenne des séjours montre une plus grande instabilité des familles qui s'exprime par une diminution importante de la durée moyenne des séjours des enfants de 112 jours en 2016 à 88 jours en 2017. Nous évoquons clairement un problème de stabilité et non un départ vers un logement. Il s'agit principalement de familles recomposées ou de familles connaissant d'importants problèmes de violence intrafamiliale.

Les hommes restent constants avec une moyenne d'environ 50 jours tandis que les femmes passent de 73 à 57 jours. Les femmes seules ont été plus souvent orientées vers des institutions ce qui peut expliquer cette diminution de la durée du séjour.

Il y a une inversion complète de la pyramide des âges au niveau des enfants. En 2016, les 0 à 6 ans représentaient 38 % des enfants tandis qu'en 2017 ils représentent 62 %. L'évolution de ce public va nous demander de prendre des mesures en terme de local afin d'assurer aux enfants en bas âge un espace adapté à leurs besoins. Cette obligation, née de notre option d'accueil de famille (homme, femme et enfants), de disposer en permanence d'une infrastructure souple adaptable à chaque catégorie d'âge, nous différencie des maisons maternelles.

La lecture de l'item relatif à la composition des familles confirme notre place importante comme seul acteur de l'hébergement des hommes seuls ou accompagnés d'enfants mais nous montre également que nous ne sommes pas fermés à l'accueil d'un couple sans enfant et à la réalité plus que complexe de familles recomposées avec une « valse » de moments de présence des enfants. La situation reprise dans les statistiques traitait d'un couple accompagné d'un enfant majeur.



## **2. Destination**

Plutôt que de nous attarder sur la question de la provenance qui a déjà fait l'objet d'une enquête plus détaillée dans le rapport d'activités 2016, nous préférerions nous pencher sur la destination des personnes après leur séjour dans la maison d'accueil.

La question de la destination des personnes est toujours très complexe. Tant en 2016 qu'en 2017, 20% des situations échappent à l'identification de la destination. Cet important pourcentage peut se justifier par notre politique de bas seuil qui crée une plus grande instabilité au niveau des personnes, par des exclusions du dispositif communautaire mais aussi par des personnes qui choisissent volontairement de reprendre une vie d'errance.

Les départs vers les logements autonomes ont été moins nombreux en 2017 par rapport à 2016 (24% au lieu de 32%). Les femmes semblent avoir été plus particulièrement touchées par ce phénomène. Les chiffres de ces dernières doivent être lus en parallèle de ceux de l'augmentation importante de leur départ vers des institutions. En 2016, seulement 4 femmes partaient vers une institution contre 9 en 2017. Les questions de santé mentale et de dépendance à l'alcool ont été fortement présentes au niveau de ce public.

Notre politique d'accueil des hommes en congé pénitentiaire fausse la lecture des données concernant les départs des hommes vers des institutions. En effet, chaque congé est comptabilisé comme un séjour mais aussi comme un départ vers l'institution « prison ».

Les retours en famille furent beaucoup plus importants entre 2016 et 2017. Alors qu'ils étaient

presque anecdotiques en 2016, une situation femme et une situation homme, elles sont passées à 7 pour les hommes et 8 pour les femmes en 2017.

Le retour au domicile du partenaire peut expliquer, chez les femmes, l'importance des données statistiques. Au niveau des hommes, si cette lecture peut également être réalisée pour l'un ou l'autre dossier, il apparaît clairement que le public des jeunes de 18 à 25 ans est majoritairement présent dans ces chiffres. Une fois la crise passée, le jeune rentre chez lui.



### **3. La présence d'animaux de compagnie**

Plusieurs points d'attention étaient présents avant que nous ne nous lancions dans ce projet. Avant de nous lancer dans ce projet, nous étions déjà très attentifs aux points suivants ;

Le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé ne parle des animaux domestiques qu'à deux niveaux.

- Le règlement d'ordre intérieur de la maison doit expressément autoriser leur présence.
- L'annexe 4 interdit aux animaux d'avoir accès aux locaux où les repas sont pris, préparés, aux réserves d'aliments et aux éventuels locaux de soins.

D'emblée nous avons opté pour écarter de ce projet le 17 de la rue des Choraux, la vie communautaire n'étant que difficilement compatible avec la présence des animaux. Seul leur passage, pour les rendez-vous, était autorisé.

Une exception à cette règle est à noter.

En effet, si les chiens ne posent pas de problème car sont étroitement liés à leur maître, les chats sont beaucoup plus indépendants et supportent mal l'enfermement. Un chat est donc actuellement toujours présent au 17 tout en étant officiellement accueilli au 15 de la rue Sainte-Anne.

L'attachement que portait trois familles à leur animal domestique nous a convaincu de tenter l'expérience d'un hébergement « maître et chiens ».

Premier situation : une dame se présente à la maison d'accueil en compagnie de son fils. Elle déclare s'être séparée de Monsieur qui vivait à la rue. Monsieur ne tardera pas à venir à la maison d'accueil dans le cadre de l'exercice de son droit de père. Il sera accompagné de deux chiens, l'un appartenant à Madame.

Ce n'est qu'au terme de leur séjour que les soucis sont apparus. Les chiens étant livrés à eux-mêmes dans le logement du 14b de la Rue Sainte-Anne, une plainte de voisinage fut déposée. Il a donc été nécessaire de mettre des mots sur la manière dont le couple gérait leurs animaux.

Les pièces mises à disposition ont souffert de l'absence d'hygiène. Des excréments se retrouvaient au niveau du sol et n'étaient pas directement enlevés par les propriétaires. Une odeur nauséabonde avait imprégné les lieux et les rendaient difficilement réutilisables pour d'autres.

Seconde situation : un jeune homme entre dans la maison d'accueil suite à une séparation. Il a laissé son chien chez sa compagne. Hébergé dans un premier au 17, il nous relate les liens qu'il avait avec son animal domestique et le manque qu'il ressent. Pour des raisons inhérentes à son parcours, nous prenons la décision de l'installer dans un de nos nouveaux bâtiments. Suite à la perte de la « propriété » de son chien, son père lui offre un chiot. Nous voici donc devant un fait accompli. Nous prenons la position de maintenir l'animal dans ses pièces de vie en responsabilisant Monsieur sur les éventuelles nuisances (abolements, excréments, etc.). Si les questions d'hygiène étaient moins présentes, le côté destructeur d'un jeune chien a laissé des traces dans les divers lieux où Monsieur a séjourné par la suite.

Troisième situation : une dame entre au 17 de la rue des Choraux après avoir été expulsée de son logement. Elle déclare être la propriétaire d'un petit chien qui serait chez des amis. L'intéressée est régulièrement absente. Elle justifie son comportement par le fait que son chien lui manque et qu'elle lui rend visite. Compte tenu du caractère de madame, pas forcément compatible avec la vie en communauté, nous décidons de l'installer au 15 de la rue Sainte-Anne où elle occupera un petit studio. Au fil des visites, nous nous rendons compte de la présence d'un chien. Plutôt que de nous annoncer qu'il s'agit du sien, elle préfère évoquer un « dog sitting ». Il apparaîtra rapidement, surtout au décès de ce dernier, qu'il s'agissait de bien de son animal de compagnie. Plusieurs semaines plus tard, elle a acquis un nouveau chien.

Plusieurs réflexions par rapport à notre cadre d'intervention :

- Notre règlement d'ordre intérieur ne mentionne pas la possibilité d'héberger des animaux domestiques. Ce dernier devait donc faire l'objet d'une éventuelle révision.
- La présence des chiens dans les locaux autres que ceux du 17 risque d'être, sans que nous puissions en apporter la preuve, en parfaite contradiction avec les dispositions réglementaires reprises dans l'annexe 4. Comment être certain que le chien ne sera pas dans la cuisine ?
- Les problèmes d'hygiène sont exacerbés par la présence d'animaux. Les maîtres sont pris par leurs préoccupations et distraits des soins qu'ils doivent prodiguer à leurs animaux. Certaines personnes hébergées n'ont pas suffisamment de capacités pour répondre à leurs besoins.
- Plusieurs locaux ont dû être rénovés. Les jeunes chiens ont particulièrement été destructeurs. Les maîtres n'ont pas assumé leurs responsabilités dans l'éducation à donner à ces animaux.
- Certains locaux, plus humides et à l'abri de la lumière, ont été envahi par les puces. Nous n'avons pas cherché à « pucer les puces » mais nous devons noter que leur résistance aux traitements a demandé le passage de deux entreprises spécialisées dans la lutte contre les nuisibles.

- Outre ces considérations matérielles nécessaires/ indispensables, la présence de l'animal de compagnie (chien dans ces situations décrites) pose la question du - seul - lien affectif dans l'environnement de la personne.



## E.            Abri de nuits

Le code wallon de l'action sociale et de la santé du 29 septembre 2011 définit en son article 69 la mission d'un abri de nuit. Les abris de nuit ont pour mission d'assurer inconditionnellement aux personnes en difficultés sociales dépourvues de logement un hébergement collectif d'urgence pour la nuit.

Cette mission peut être exercée en s'appuyant sur des structures agréées dans le cadre du Code (les maisons d'accueil), lors d'une convention conclue.

Ils doivent, outre certaines conditions communes aux autres structures d'hébergement, répondre aux conditions suivantes:

1° être organisés par une personne morale de droit public, une association sans but lucratif ou une fondation;

2° être ouverts au minimum huit mois par an avec une obligation d'ouverture :

a) du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars;

b) de 22 heures à 7 heures;

3° ne pas accueillir, pendant la journée, les personnes en difficultés sociales y ayant passé la nuit;

4° disposer d'une capacité d'hébergement d'au moins quatre personnes en difficultés sociales;

5° disposer d'un projet d'hébergement collectif;

6° disposer de conventions avec une ou plusieurs maisons d'accueil, définissant les modalités d'orientation des hébergés vers celles-ci ainsi que les modalités de leur prise en charge;

7° disposer, s'il existe dans la commune de leur siège d'activités un relais social tel que visé par le titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie du Code ou, à défaut, un service chargé de la gestion de l'urgence sociale, de conventions avec ceux-ci, définissant les modalités de l'accueil et de la prise en charge des personnes en difficultés sociales;

8° ne pas réclamer de participation financière aux hébergés.

La région wallonne a décidé d'imposer la création d'un abri de nuit en Brabant Wallon. Ce dernier devra voir le jour, qu'il soit géré par les pouvoirs publics ou les ASBL, avant fin 2018.

Mi janvier, nous avons été invités à rencontrer un attaché du cabinet de Ministre président.

Le 31 janvier 2017, Monsieur le Ministre d'Etat, André Flahaut, rappelait lors d'un Conseil

Communal à Nivelles que l'ancienne gendarmerie de Nivelles pourrait accueillir, moyennant divers travaux, un abri de nuit et permettre à des personnes mal logées d'occuper les maisons laissées à l'abandon.

Le 15 février 2017, le CDH sortait dans la presse pour mettre sur la table ses propositions. Il nous citait comme acteur potentiel de l'ouverture d'un abri de nuit sans nous avoir préalablement prévenus.

Sans nullement vouloir polémiquer sur le sujet, nous avons simplement répondu à un des coauteurs de ce communiqué de presse que nous restions à disposition du Ministre de l'Action Sociale et de la Santé dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de ce type.

La Province s'est également intéressée à l'ouverture d'un abri de nuit. Nous avons appris fortuitement qu'elle avait créé un groupe de travail fin 2016 dans lequel se retrouvaient des CPAS, la Croix Rouge et la Fédération des maisons d'accueil (AMA).

Madame Anne Lambelin, députée Wallonne et Sénatrice, a souhaité nous rencontrer pour mieux cerner la réalité du sans-abrisme en Brabant-Wallon. Elle était particulièrement attentive à la nécessité d'ouvrir un abri de jour pour les personnes en détresse sociale.

Monsieur Jacques Duponcheel, Président du CPAS d'Ottignies Louvain la Neuve, membre du groupe de travail de la Province, a également souhaité nous voir pour clarifier la situation et tenter d'identifier le phasage de la mise en œuvre de l'ouverture d'un abri de nuit.

A notre niveau, il est clair que les différents acteurs présents autour de la table se trompent sur les priorités à donner. Il ne sert à rien de vouloir un abri de nuit sans avoir posé la question de la gestion de l'urgence sociale sur un territoire donné. Les rares initiatives qui s'occupent de cette matière en Brabant Wallon sont des Dispositifs d'Urgence Sociale (D.U.S.) gérés par les C.P.A.S.. Ces derniers ont opté pour une pré-analyse de la situation de crise par les autorités policières. Nous nous écartons de cette vision du social car nous estimons que cette approche par des non-professionnels de l'accompagnement pose des questions éthiques et ne peut que créer la confusion dans l'esprit des personnes en difficultés. La police doit être garante du maintien de l'ordre public et ne pas s'aventurer sur le terrain du social. Il n'y aurait de sens à son intervention que si le sans-abri était considéré comme un acteur perturbateur de la quiétude de la cité ou victime d'actes répréhensibles.

Il faut noter que le Brabant Wallon, comme la province du Luxembourg, ne dispose pas d'un Relais Social comme la plupart des autres Provinces Wallonnes. Un Relais social est une structure partenariale reprenant les services publics et associatifs compétents pour agir contre le sans-abrisme. Il passe en revue les réalités locales et soutient financièrement les grands axes d'une politique concertée en la matière. L'accueil de jour, de nuit et la santé sont les principaux secteurs dans lesquels ils injectent des moyens humains, financiers et matériels.

Nous en appelons à nos décideurs politiques pour qu'une réforme du CWASS permette enfin à notre Province de se doter de cet outil. De la naissance d'une coordination sociale professionnelle de la problématique naîtra naturellement un abri de nuit tant pour les hommes que pour les femmes.

Il est regrettable de constater qu'en l'état actuel des débats des acteurs aussi importants que les maisons d'accueil n'ont jamais été invités à s'exprimer. Notre expertise est toutefois reconnue mais nous avons l'impression que les craintes des acteurs publics locaux rendent ce débat hautement sensible.

Le sans-abri, de même que la souffrance mentale, en Brabant Wallon n'existerait pas. Nous répondons qu'il s'agit d'une affirmation erronée qui ne prend pas en considération les nouvelles formes de pauvreté extrême. Habiter une maison insalubre, vivre sous une tente, dormir dans sa voiture ou dans un sas d'une banque, c'est ainsi que s'exprime la pauvreté dans des communes dites « riches ». Les pauvres se cachent ou sont cachés par des discours rassurants.



## **F. Le post-hébergement :**

La direction de l'emploi et de la formation réclame chaque année un rapport d'activités pour les projets bénéficiant d'un soutien dans le cadre des APE (aide à la promotion de l'emploi).

L'année 2017 aura connu une grande instabilité au niveau du personnel affecté à ce travail.

La première salariée a été licenciée en 2016. Son préavis s'est terminé le 8 janvier 2017. Elle a permis de développer un important réseau de partenaires autour du projet « soli-dons ». C'est entre autre grâce à elle que nous pouvons valoriser nos déchets verts dans une ferme qui utilise la biométhanisation pour chauffer ses serres.

Elle a été remplacée par une autre salariée entre le 27 mars 2017 et le 11 juin 2017. Cette dernière a été licenciée car ne répondait pas à nos attentes.

Madame Bouchaioua Karima a été engagée pour reprendre le poste le 4 octobre 2017.

Notre angle d'approche du post-hébergement reste identique à celui développé en 2016. Le maintien en logement d'une partie importante de la population précarisée est assuré par le levier de la compression des dépenses des ménages.

N'ayant pas les moyens d'engager une assistante sociale pour analyser les situations financières des personnes qui se présentent à ce service, nous nous appuyons sur le travail d'une série de partenaires. Les assistantes sociales de la maison d'accueil interviennent quant à elles pour les anciens de notre maison d'accueil.

Parmi nos partenaires, il est à noter que le CPAS de Nivelles représente 70% des demandes d'aide.

Le service « soli-dons » n'est pas une épicerie sociale ou un magasin social, il veut soutenir ponctuellement les familles dans la recherche de solutions à leurs difficultés.

Il rencontre aussi bien des personnes isolées que des familles. Dans le cadre des familles, il prend en considération le nombre et l'âge des enfants dans les produits remis.

Nous allons prochainement signer une convention d'occupation précaire pour un bâtiment appartenant à la Ville de Nivelles. Ce dernier permettra d'améliorer les services offerts. Nous maintenons notre logique actuelle qui met l'accent sur une courte durée dans la remise de colis de produits frais.

Nous enregistrons des « retours positifs » des personnes soutenues par ce biais. Les problèmes restent présents mais l'impact des économies réalisées sur le budget alimentation est clair, diminution du risque de perte du logement et apparition de la case « loisir » dans les dépenses.

En clair, que mettons-nous derrière cette notion d'accompagnement post-hébergement.

## **1. Les partenariats en matière de logement :**

### **- Le Bric :**

Monsieur C.V.. L'occupant du logement est en guidance financière depuis de nombreuses années. Il passe presque tous les jours après son travail afin de souffler. Nous l'accompagnons dans ses activités loisirs mais aussi au niveau de sa santé, de son travail et de multiples démarches administratives.

Monsieur J.B.. Monsieur s'est installé en 2017. Il est en guidance financière. Sa santé est sa préoccupation première.

Un troisième logement devrait nous être confié pour l'année 2018. Il est adapté à l'accueil d'une famille avec un enfant ou d'une famille monoparentale.

### **- Propriétaire privé :**

Un nouveau partenariat est en développement avec un propriétaire d'immeubles sur Nivelles. Le bâtiment du Cura en fait partie, il est composé de 5 studios à destination d'isolés, de familles avec un enfant ou monoparentales.

Un second bâtiment pourrait nous être confié en 2018. Nous ne comptons pas demander d'agrément pour ce dernier mais bien travailler sur le long terme avec les futurs occupants.

### **- Prévention Jeunesse :**

Monsieur A.N. a intégré le logement en cours de rénovation durant l'année 2017. Il a pu faire revenir son épouse, son beau-fils et sa fille de Syrie. La famille a aménagé le logement de manière adaptée.

Monsieur L.E. accompagné de deux enfants a trouvé un logement social sur Pont-à-celles.

Madame L.M. a quitté la maison d'accueil pour s'installer dans le logement libéré par Monsieur L.E.. Elle travaille et est accompagnée de ses 3 enfants. Elle est, à l'heure de la rédaction de ce rapport, en recherche d'un logement.

Un bâtiment de l'ASBL « Prévention Jeunesse » est agréé en qualité de maison d'accueil. Il a connu en 2017 le passage de plusieurs familles. Le bâtiment est sécurisé par un portail codé. Ce dernier permet à la fois d'accueillir des personnes victime de violence conjugale mais aussi des familles

avec enfants. Un vaste jardin est présent.



## **2. Les projets spécifiques :**

Grâce au soutien de mécènes, plusieurs projets ont pris de l'extension. Ces derniers sont toujours centrés sur l'accompagnement de personnes en situation de détresse sociale.

### **Soli-dons.**

#### **Lutte contre le gaspillage alimentaire et lutte contre la pauvreté.**

Ce nouveau service a pris de l'ampleur et est maintenant devenu un acteur essentiel tant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire que dans la lutte contre la pauvreté.

Une présentation chiffrée devrait mieux illustrer le travail fourni.

Soli-dons, c'est une très petite équipe.

Une salariée mi-temps APE, insertion par le logement : Elle est chargée de l'accueil téléphonique, de l'agenda, de la confection des colis, de la distribution des produits frais et de l'accueil des bénéficiaires.

Une personne temps plein mise à disposition par le CPAS de Seneffe afin d'aider à la réception, au tri et au conditionnement des produits reçus. Elle apporte également son soutien à la conception des colis et à l'accueil.

Un chauffeur chargé de l'enlèvement quotidien des denrées remises par les grandes enseignes de la distribution. Elles sont à ce jour au nombre de 5 :

- Hyper Carrefour de Mont-Saint-Jean,
- Aldi de Nivelles,
- Aldi de Genappe,
- Carrefour Marquet de Genappe,
- Colruyt de Waterloo.

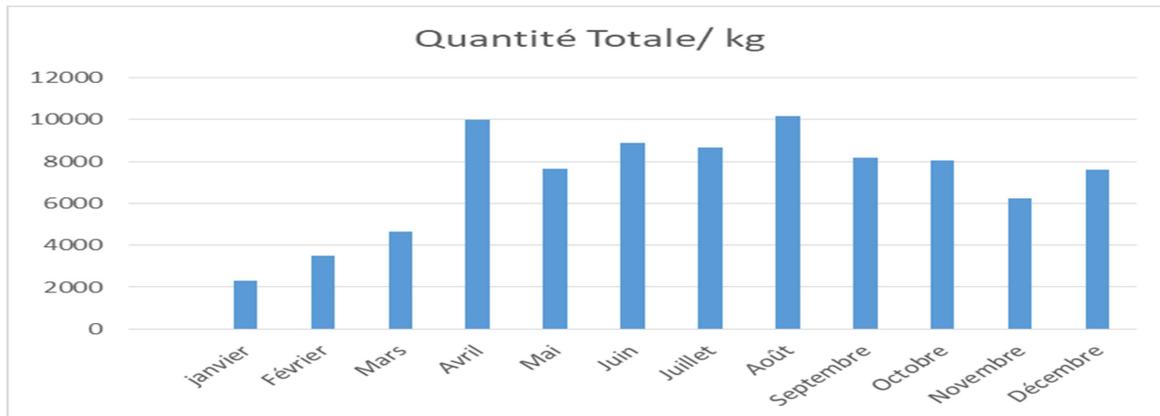
sa tournée du chauffeur commence à 6h30 et se termine à 14h. Des enlèvements sont également programmés le samedi.

Soli-dons c'est aussi deux volontaires. L'une qui soutient les salariées le jeudi, l'autre qui tranche

du pain le mercredi pour la Croix-Rouge.

### **Impact sur la lutte contre le gaspillage alimentaire :**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, 85.902,7 kilos de marchandise ont transité par « solidons ».



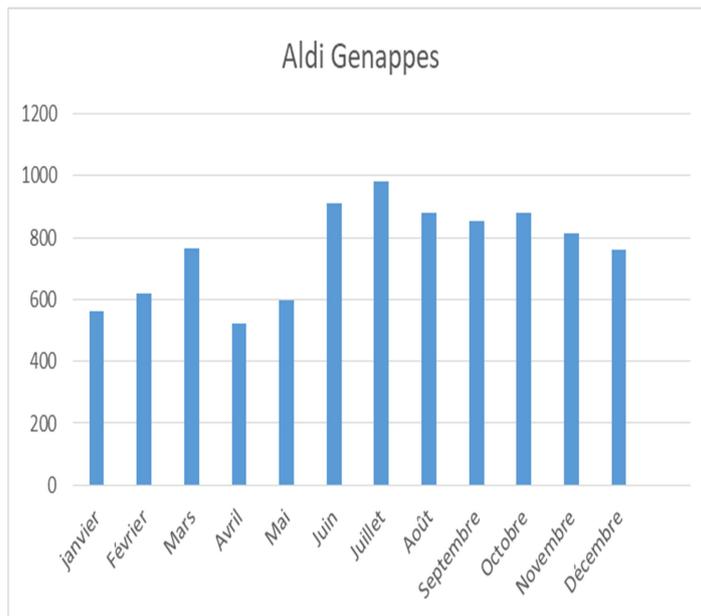
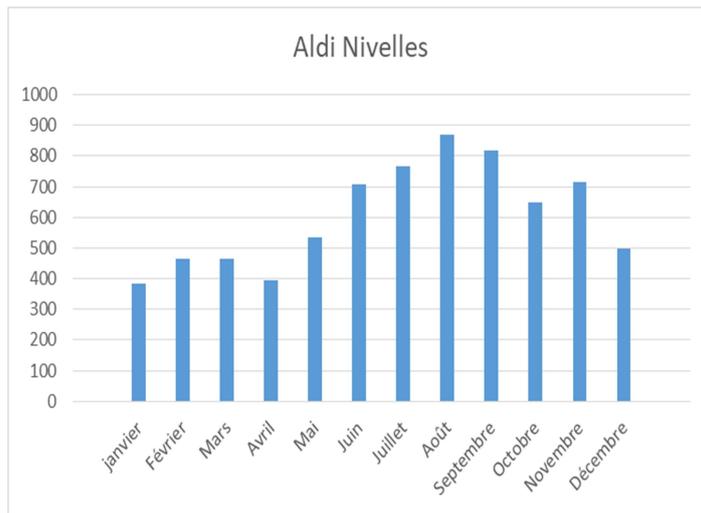
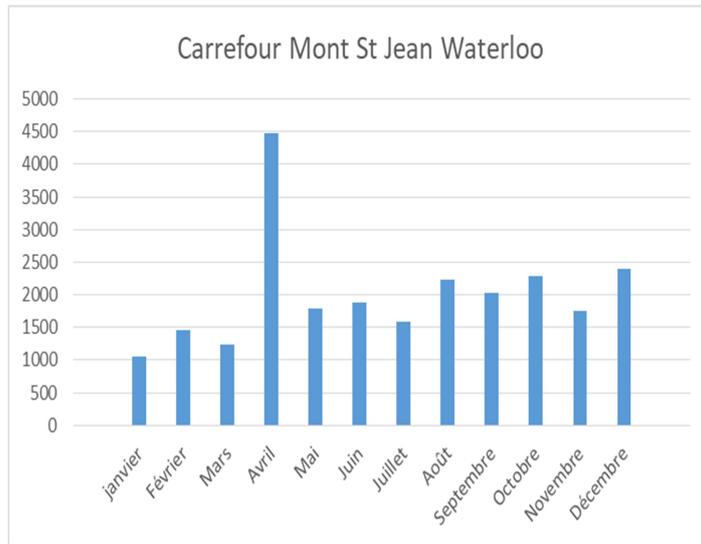
L'évolution des quantités est à mettre en parallèle avec celle de la signature d'une nouvelle convention avec la Banque Alimentaire de Bruxelles Brabant. Nous avons été contraints de refuser un magasin à Wavre et à Tubize par manque d'espace, de ressources humaines, de moyens financiers et de véhicules. Le chauffeur ne pouvait être à plusieurs endroits en même temps.

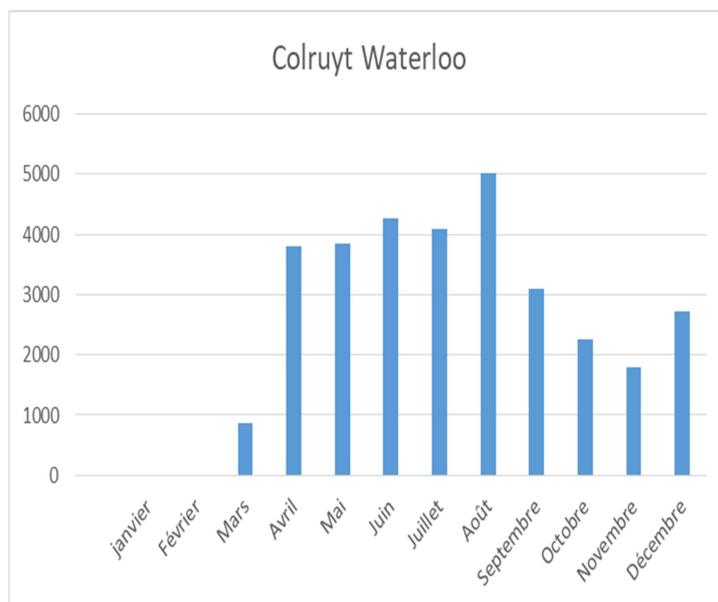
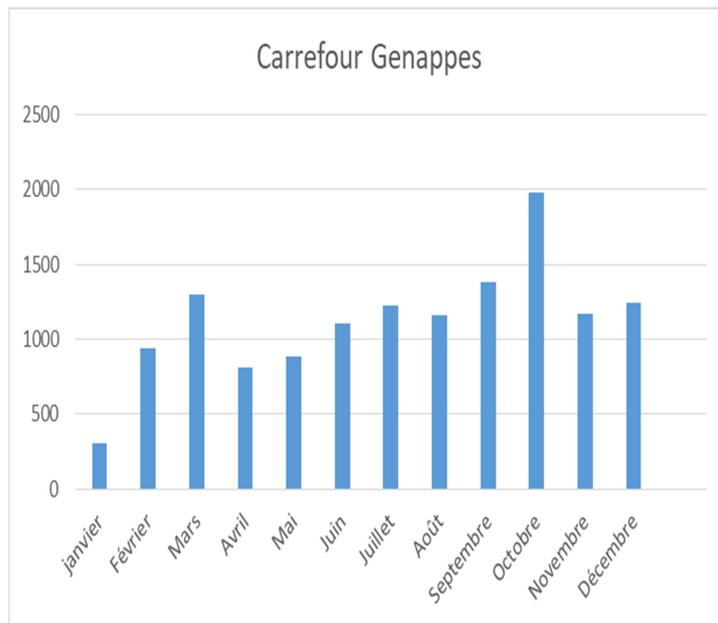
Nous n'intervenons pour les enlèvements qu'après avoir reçu l'accord écrit de la B.A.

Les mois d'été, à l'exception du mois d'avril, sont les plus importants en termes de produits reçus. Ce sont également les mois qui posent avec acuité la question de l'entreposage et du maintien au frais des fruits et légumes.

Messieurs les Ministres Di Antonio et Prévôt, respectivement compétents dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'aide sociale à apporter aux personnes en difficulté, sont intervenus dans l'équipement de nos locaux. Monsieur Prévôt ayant, pour sa part, permis le financement d'une chambre froide que nous installerons prochainement dans nos nouveaux locaux.

Evolution des quantités remises par chaque magasin.





Comme vous pouvez le constater l'évolution des quantités est très aléatoire. De 250 kg pour le Carrefour Marquet de Genappe en janvier à 5000 kg en août pour le Colruyt de Waterloo, les moyens que nous mettons en œuvre pour le ramassage sont constamment confrontés aux diverses politiques commerciales des magasins.

Le Carrefour de Mont-Saint-Jean, premier partenaire dans l'histoire de notre association, en est une parfaite illustration. Les dons sont relativement constants sauf en avril, 4500 kg.

Il faut bien se rendre compte que toute cette marchandise reçue transite par les bras de nos salariés-bénévoles. Nous avons été très attentifs, dans la mesure de nos infrastructures, à épargner le dos de ces derniers.

Le Colruyt de Waterloo nous a rejoints en mars.

La qualité des produits remis est très variable. Un magasin considère le don comme une perte, les autres sont dans une optique d'inventus.

Nous passons également de la remise complète de produits ayant fait l'objet d'une opération de marketing à ceux retrouvés dans un rayon lors de l'achalandage de ce dernier avec une D.L.C. (date limite de consommation) ou une D.D.M. (date de durabilité minimale) proche de celle du jour.

L'aspect extérieur du légume et du fruit mais aussi sa méthode de conditionnement jouent fortement sur leur arrivage. Lorsqu'un fruit est abîmé dans un sachet, la grande distribution n'a pas le temps de réaliser un tri et nous remet le sachet en entier.

Pour conclure, la gestion des quantités est très compliquée car dépendante de facteurs sur lesquels nous ne pouvons intervenir. Nous devons constamment adapter notre politique de transport et d'entreposage. Si la plupart des produits sont remis aux bénéficiaires, d'autres sont transférés en vrac vers des associations partenaires (maisons d'accueil, fondation Saint-Vincent de Paul).

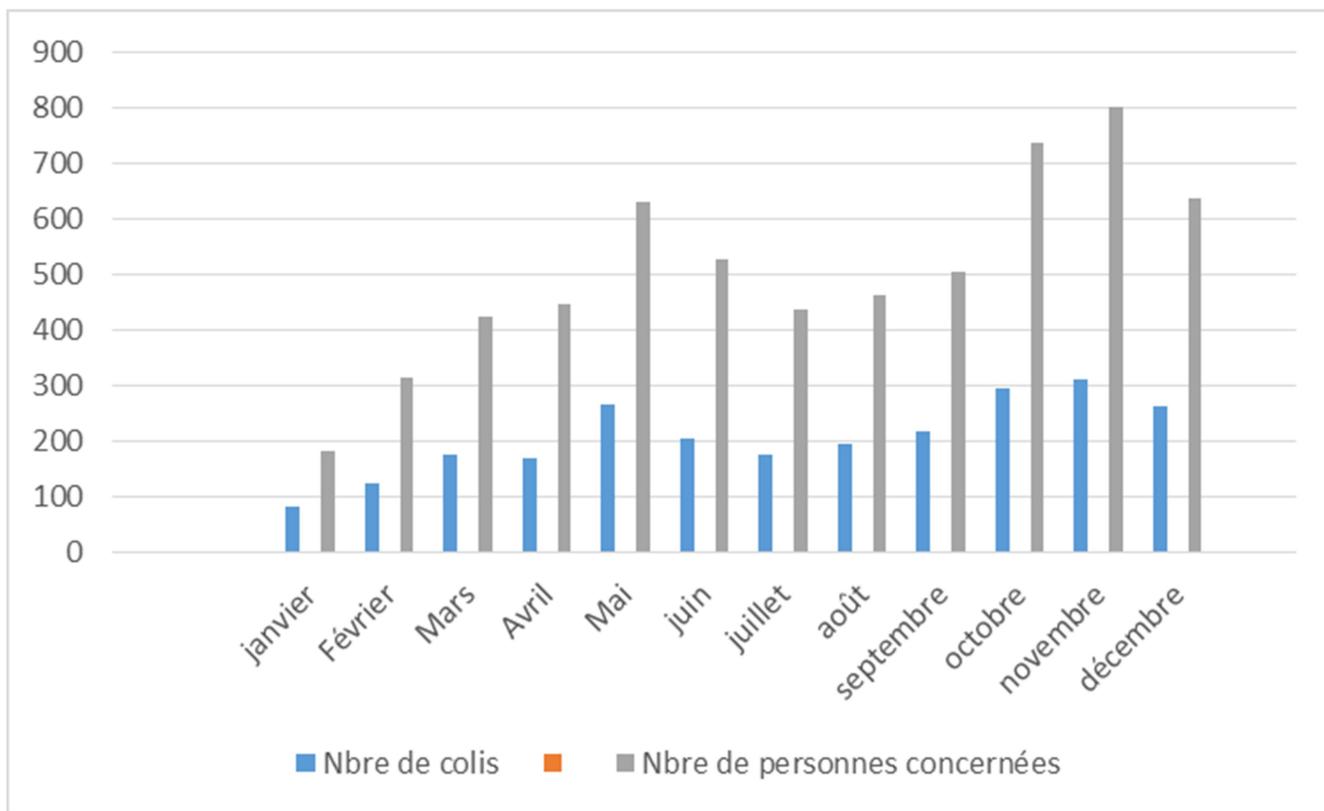
Il est évident que nous continuons à générer des déchets. (**quantité connue**) L'évolution de nos coûts en la matière est impressionnante. Les emballages en plastique dur sont les plus problématiques car représentent un important volume.

La politique fédérale en matière d'exonération de la TVA pour les entreprises qui réalisent un don n'est pas étrangère à l'évolution du projet « soli-dons ». Chaque produit remis est scanné et bénéficie donc d'une « remise » de l'Etat.

### **Impact sur la lutte contre la pauvreté :**

Le tableau qui suit reprend le nombre de colis distribués aux personnes ainsi que le nombre de personnes concernées (les membres de la famille).

	<b>Nbre de colis</b>	<b>Nbre de personnes concernées</b>
janvier	81	181
Février	124	315
Mars	174	423
Avril	169	446
Mai	265	630
juin	206	528
juillet	176	436
août	194	462
septembre	219	504
octobre	294	735
novembre	310	802
décembre	262	637
<b>Totaux</b>	<b><u>2474</u></b>	<b><u>6099</u></b>



En fin d'année, bien que le nombre de colis reste constant, nous pouvons remarquer une augmentation importante de familles et par conséquent d'enfants.

Janvier est un mois qui proportionnellement rencontre moins de personnes mais aussi reçoit moins de marchandise que les autres de l'année.

Si vous analysez les chiffres, vous constaterez également que le mois de novembre fut particulièrement problématique car nous avons dû nourrir 800 personnes avec des quantités inférieures par rapport aux autres mois.

A contrario, août fut un mois avec des rentrées importantes de produits mais une présence moins significative des bénéficiaires en raison des vacances des services sociaux et de certains de ceux-ci.

Cette année 2017 fut l'année de la débrouille mais aussi l'année du constat que malgré notre volonté d'éviter le gaspillage alimentaire, nous ne pouvions, en l'état de nos locaux, de nos ressources humaines et de nos équipements que constater :

- Une augmentation du volume des déchets évacués via notre partenaire « Sita ». Nous sommes passés d'1,5 container semaine à 2 containers.
- Environ douze tonnes de marchandise a été déposée à la ferme de bio-méthanisation.

Nous sommes pleins d'espoir pour l'année 2018 qui devrait nous permettre d'améliorer le parcours des produits mais aussi la qualité des réponses à apporter aux nombreuses sollicitations de nos partenaires.

Soli-dons c'est aussi la participation à des opérations de récolte de produits et plus particulièrement cette année, le Patathon de la firme Mc Cain. Toute l'équipe a contribué à la collecte de plusieurs tonnes de pomme de terre.

## G. Remerciements :

### Pour la réussite des fêtes de fin d'année :

1. Le club de Volley BW Nivelles et le prêt de ses tables et bancs afin d'agencer notre salle de restauration pour qu'elle puisse accueillir tous les participants à la soirée du réveillon de Noël et du Nouvel l'An.
2. Les concepteurs et gestionnaires de l'opération "Papa Noël", rassemblés depuis peu en ASBL. Ils permettent de créer un lien entre un citoyen et un enfant hébergé au sein de notre maison via l'envoi d'un cadeau pour les fêtes de Noël,
3. La société Williamson qui a organisé une collecte de fonds auprès de ses salariés afin de financer les cadeaux de Saint-Nicolas des enfants,
4. L'école des Marronniers de Wauthier-Braine qui a confectionné quant à elle des boîtes-cadeaux pour les enfants et adultes, récolté des denrées non-périssables et fait don d'un sapin de Noël. Deux membres du personnel étaient présents lors de leur spectacle de fin d'année.

### Pour la contribution à l'élaboration ou la prise de repas de qualité et la lutte contre le gaspillage alimentaire :

1. L'Epicerie Istelle de Baulers : desserts et autres mets de qualité,
2. L'école du Béguinage : surplus de la cantine scolaire conditionnés en portions individuelles par notre service "Soli-dons" et redistribués à des personnes en difficultés ou en interne dans la maison d'accueil,
3. La Ferme du Bois d'Arpes et son restaurant : prêt de matériel Horeca et remise des surplus alimentaires à la maison d'accueil,
4. La RTBF : dépôt de plateaux repas suite à l'Opération Viva For Life et dans les semaines qui suivirent,
5. Le traiteur Saint-Martin : dépôt de menus du jour non distribués en raison de l'absence des bénéficiaires. Ce don est quasi journalier,
6. Les boucheries Léon Matthues et Lambillotte : dons alimentaires réguliers mais aussi mécénats dans le cadre de nos fêtes et brocante,
7. Les grandes enseignes de la distribution : l'Hyper Carrefour de Mont-Saint-Jean, l'Aldi de Nivelles et celui de Genappe, le Colruyt de Waterloo, le Carrefour Market de Genappe : enlèvement et valorisation des invendus dans le cadre de la restauration de la maison d'accueil ou du service "Soli-dons".
8. Les boulangeries-pâtisseries Jacquet, Le Pain Quotidien, L'Épi d'Or.  
- Pour leur soutien en leur qualité de responsable politique :
  1. Monsieur André FLAHAUT, Ministre d'Etat pour l'aide accordée aux personnes en difficulté (vacances, places dans un parc d'attraction) et son passage régulier au moment des fêtes (Saint-Nicolas et réveillon de Noël).
  2. Madame Alda GREOLI et son prédécesseur, Maxime PREVOT, – Vice-Président(e), Ministre de l'Action sociale, de la santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction Publique et de la Simplification administrative pour le financement d'une chambre froide.

3. Monsieur Carlo DI ANTONIO - Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal qui nous a alloué des subventions dans le cadre du développement du service "Soli-dons",

4. Monsieur le député Provincial Tanguy STUCKENS, Député Provincial en charge de la cohésion sociale et de la santé pour son aide financière tant au niveau de nos frais de fonctionnement qu'au niveau de l'équipement du service « Soli-dons »,

5. Madame Colette DELMOTTE, échevine du Patrimoine et Présidente du CPAS de Nivelles dans le cadre de la relation avec la maison d'accueil mais aussi de notre projet de lutte contre le gaspillage alimentaire,

- Pour leur soutien dans le cadre de l'organisation d'évènements ou de projets :

1. United Fund For Belgium dans la prise en charge des travaux de rénovation des sols de nos couloirs, de nos douches et de plusieurs chambres de la maison d'accueil.

2. Les membres de l'ASBL "Les rencontre de droit social" pour leur don suite à l'arrêt de leurs activités,

3. L'Hyper Carrefour de Mont-Saint-Jean pour toutes ses aides au long de l'année et pour pratiquement toutes nos organisations !,

4. Le Sacré-Coeur de Nivelles, et tout particulièrement les profs et élèves de la 4P4 (depuis passés en 5èmes) pour l'organisation générale de la brocante !!!!!,

5. Cofatel : soutien financier et logistique pour toutes nos impressions,

6. Ultrason et Mélodie FM : campagne de pub sur leurs ondes pour nos divers évènements,

7. Bruno Vandendriessche et sa bière "Gertrude",

8. Sport One : soutien lors de nos activités sportives diverses (beach volley, 20 km de Bruxelles, etc.),

9. La Consoeurie des Secrets de Dame Gertrude : financement des tabliers et de divers objets en lien avec l'activité de « soli-dons »,

10. Le Club de volley BW Nivelles : pour son accueil lors du beach volley ainsi que son soutien logistique et financier tout au long de l'année,

11. L'ASBL Prévention Jeunesse : pour la mise à disposition de son patrimoine dans le cadre de l'élargissement de notre capacité d'accueil de la maison d'accueil mais aussi pour l'accompagnement de personnes en difficulté dans le cadre de convention d'occupation précaire d'un logement,

16. Tous les coureurs ayant participé aux 20 Km de Bruxelles dans notre équipe.

Ainsi que tous les donateurs, du plus petit au plus généreux !!!